

RAPPORT D'ACTIVITÉS : 2014 / 2015

Activités du comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 5 fois en 2014 et 2015 (12 mars, 9 avril, 19 septembre et 31 octobre 2014 et le 11 mars 2015).

Rencontres avec la direction de Genève Aéroport

En 2014 et 2015, trois séances ont eu lieu avec la direction de Genève Aéroport le 05 juin et 05 novembre 2014, ainsi que le 18 mars 2015.

Les principaux thèmes abordés concernent : les vols nocturnes, la procédure KONIL, la classification des avions et la fiche PSIA. Les PV des rencontres figurent sur notre site internet.

L'ATCR a également participé à une rencontre le 23 janvier 2015 entre Genève Aéroport et les associations qui avaient fait opposition à l'extension de l'Aile Est. En effet, un des « bénéfices collatéraux » de cette procédure d'opposition a été d'instaurer un espace de dialogue régulier entre l'aéroport et les associations.

Bulletin d'information

Notre 2^{ème} bulletin d'information portant sur les relations entre l'aéroport et les communes a été diffusé en octobre 2014 auprès de plus de 1'200 conseillers municipaux de 50 communes riveraines.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant l'année 2014. Son mandat a été renouvelé pour 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire a eu le 16 avril 2015 en vue d'une part d'accueillir la commune de Chancy et, d'autre part, de voter le principe du co-financement avec l'Etat de Genève, d'une évaluation des impacts sur la santé de l'augmentation des mouvements et nombre de passagers à l'horizon 2030, prévue par la fiche PSIA.

Adhésion des communes

La commune de Chancy a adhéré à l'association lors de l'AG extraordinaire du 16 avril 2015.
La commune de Bellevue lors de l'AG du 22 juin 2015.

Notre association compte ainsi actuellement 22 communes représentant environ 126'000 habitants.

Nous espérons que le travail d'information fait par l'ATCR auprès des communes membres et non membres par rapport à la fiche PSIA pourra nous valoir d'autres demandes.

Extension Aile Est

Faisant suite à l'opposition déposée par l'ATCR avec plusieurs autres associations, une rencontre avec l'OFAC et Genève Aéroport a eu lieu le 10 juillet 2014. Lors de cette séance, l'ATCR a pu rappeler à l'aéroport et à l'OFAC que si un dialogue constructif avait été mis en place préalablement au dépôt de l'autorisation de construire, l'opposition de l'association n'aurait peut-être pas été nécessaire. En l'absence de toute information relative au projet, l'opposition était le seul moyen d'avoir accès aux informations.

Dans le cadre de la séance, l'OFAC a donné des garanties concernant l'utilisation des 6 positions et les conditions relatives à un octroi pour exploiter davantage de positions. Ces indications ont été confirmées par courrier en date 17 juillet. Sur la base de ces indications, l'ATCR, en coordination avec les autres associations, a retiré son opposition.

Groupement des communes de la rive droite du lac, Commission aéroport

Une rencontre avec le Groupement des communes de la rive droite du lac s'est déroulée le 16 octobre 2014. Cette première rencontre a été l'occasion d'un échange sur les activités de l'ATCR. Il a été relevé l'intérêt à travailler ensemble, le GCRDL et l'ATCR oeuvrant pour la préservation d'un cadre de vie sain pour les populations riveraines.

Il a été décidé qu'une à deux rencontres par année pouvaient avoir lieu pour échanger sur les dossiers en cours et évaluer l'intérêt d'actions communes.

Fiche PSIA

La procédure d'établissement de la fiche PSIA a été et continue à être une préoccupation majeure de l'ATCR. A plusieurs reprises et dès 2013 (au moment du lancement du processus), nous avons interpellé les autorités afin que les communes soient non seulement informées, mais surtout associées au processus.

Notre persévérance a permis d'obtenir du Conseil d'Etat :

- qu'il informe les communes de l'avancement des travaux. Trois séances d'information ont ainsi eu lieu les 12 janvier, 2 mars et 4 mai 2015.
- qu'il accepte qu'une évaluation des impacts sur la santé (EIS) soit engagée.

Sur la base des documents (lacunaires) qui ont été présentés lors des 3 séances d'information aux communes, l'ATCR a produit deux notes à l'attention des communes afin qu'elles disposent d'un argumentaire pour prendre position. Ces notes ont été mises à disposition aussi bien des communes membres que des communes non membres. En effet, l'augmentation des mouvements prévue à l'horizon 2030 va induire des nuisances très importantes sur des territoires qui aujourd'hui sont épargnés par le trafic aérien.

Ces notes ont notamment permis de rappeler au canton des préoccupations majeures des communes :

- Augmentation conséquente des nuisances de bruit et de pollution atteignant la santé des populations et l'environnement.
- Extension des territoires soumis à des contraintes constructives, impactant aussi bien les propriétaires privés que les collectivités publiques.

- Absence de coordination entre les pronostics de développement de l'activité aéroportuaire et les études d'accessibilité à la plateforme. En effet, les études de mobilité qui viennent tout juste d'être engagées ne seront terminées qu'à la fin de l'année, en dehors donc du cadre du protocole de coordination. Leurs résultats arriveront trop tard, sans compter le fait qu'elles sont basées sur une donnée de base d'accroissement du trafic voyageurs (+10 millions de passagers à l'horizon 2030) qui n'est pas remise en question.
- Non prise en compte du principe de précaution, un des piliers de la LPE (loi sur la protection de l'environnement) inscrit également dans la Constitution fédérale.

Nous avons proposé que des scénarios différenciés de croissance soient étudiés afin d'alimenter le débat public et fournir aux autorités une aide à la décision.

Nous avons également demandé à plusieurs reprises qu'un débat public soit organisé de manière à ce que la pesée d'intérêts entre développement économique, protection de l'environnement et de la santé des populations résulte d'un débat démocratique et non d'une approche technique excluant la population. Le Conseil d'Etat n'a pour l'instant pas donné une suite favorable à notre requête. Nous espérons toutefois que ce débat pourra avoir lieu lors de la consultation publique de la fiche PSIA et de l'information relative aux résultats de l'EIS. L'ATCR veillera à ce que ces documents soient largement diffusés.

Concernant l'établissement d'une évaluation des impacts sur la santé portant sur les impacts sanitaires de l'augmentation du trafic aérien, nous avons rédigé le cahier des charges en collaboration avec des représentants des quatre départements concernés, soit : DALE – Office de l'urbanisme ; DETA – Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants ; DEAS – Secteur Prévention et promotion de la santé ; DES – Service de la promotion économique.

Le cahier des charges a été transmis à différents mandataires potentiels début juin pour un retour des offres à fin juin. L'étude pourrait ainsi se dérouler entre juillet et décembre 2015. Les résultats de l'étude feront l'objet d'une information publique, dont la forme et la nature restent à définir en coordination avec l'Etat. Cette information prendra place en principe en parallèle à la mise en consultation publique du projet de fiche PSIA au premier trimestre 2016.

Pour sélectionner le groupement de mandataires et assurer le suivi de l'EIS, un groupe de travail a été constitué, composé de quatre représentants de l'Etat et de quatre représentants des communes.

Les membres du groupe de travail sont :

- M. Yvan ROCHAT, Président de l'ATCR et CA de Vernier
- M. Daniel RAPHOZ, Vice-président de l'ATCR et Maire de Ferney-Voltaire
- Mme Carine ZACH HALTINNER, Maire de Cartigny
- M. Jean-Louis PHILIPPIN, Conseiller communal à Mies
- M. Vassilis VENIZELOS, DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) - Office de l'urbanisme (chef de projet PSIA)
- M. Philippe ROYER, DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture) – SABRA
- M. Pascal HAEFLIGER, DEAS (Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé)

- M. Nicolas BONGARD, DSE (Département de la sécurité et de l'économie)

L'organisation de la procédure d'appel d'offres ainsi que le suivi technique de l'EIS seront assurés par notre secrétariat technique.

Procédure Crinen

La procédure Crinen est toujours en suspens. Il n'est pas attendu de détermination à court terme, les instances attendant le résultat de l'établissement de la fiche PSIA.

Révision de la politique aéronautique suisse

L'ATCR a écrit à l'OFAC afin de demander qu'elle soit inscrite dans la liste des associations consultées dans le cadre des travaux sur la révision de la politique aéronautique suisse.

Perspectives 2015 / 2016

Les principaux dossiers pour ces prochains mois portent sur :

- Le suivi de l'établissement de la fiche par objet PSIA et l'information publique qui la suivra au printemps 2016
- Le suivi de l'EIS et sa diffusion
- Le suivi de l'évolution des vols nocturnes
- La production d'un 3^{ème} bulletin d'information